



COL·LEGI OFICIAL  
D'ARQUITECTES  
ILLES BALEARS

[www.coaib.es](http://www.coaib.es)

**VISA**

**District  
Eivissa i Formentera:**  
C/. Pere Tur, 3  
07800 Eivissa  
Tél. : +34 971 39 80 03  
[visadoeivissa@coaib.es](mailto:visadoeivissa@coaib.es)

**District  
Mallorca :**  
C/. Portella, 14  
07001 Palma de Mallorca  
Tél. : +34 971 22 93 11  
[visadopalma@coaib.es](mailto:visadopalma@coaib.es)

**District  
Menorca :**  
C/. Cos de Gràcia, 38  
07702 Maó  
Tél. : + 34 971 36 29 90  
[visadomenorca@coaib.es](mailto:visadomenorca@coaib.es)

**BON DE COMMANDE<sup>1</sup>**

**LIEU ET DATE**

, le

**PARTIES CONTRACTANTES**

**LE CLIENT**

Nom		N° TVA
Adresse		
C.P.	Localité	Province
Tél.		Fax
Représenté(e) par M./Mme		
N° Carte d'identité ou Passeport		Nationalité
En qualité de		
Notaire		
N° de procuration		Date

**Assigné à**

**ARCHITECTE(S)<sup>2</sup>**

Membre de l'Ordre N°	Code COAIB	Nom/ Dénomination Société <sup>3</sup>

**OBJET DE LA COMMANDE**

<b>TYPE DE TRAVAIL / PHASE :</b>	
<b>SITUATION :</b>	
	Parcelle
Localité/Urbanisation	Zoning Ind.
Territoire municipal	
<b>DONNÉES URBANISTIQUES :</b>	
Planification	
Date approbation définitive	
Classification du sol	Surface parcelle
Parcelle minimale	Observations
Usage	
Volume	
Hauteur	
Distance de retraits	
Occupation	
<b>CONDITIONS TECHNIQUES :</b>	
Estimation du devis :	
Surface approximative :	
Autres :	

1. Modèle pour adaptation de la part des parties contractantes aux caractéristiques de chaque commande. Les traductions vers l'anglais, allemand et français sont uniquement informatives et ne relèvent pas d'un caractère contractuel.

2. Degré de participation dans les travaux de collaboration.

3. Les sociétés d'architecture indiqueront, en outre, le nom de l'architecte directeur de projet.

HONORAIRES ET MODE DE PAIEMENT <sup>1</sup>	
Honoraires :	
Mode de paiement :	
Domicile de paiement :	
Acompte :	
LIVRAISON DES TRAVAUX	
Délai :	
Lieu :	
AUTRES CONDITIONS CONVENUES	
<p>1.- Le montant pour les services professionnels réalisés par l'Ordre des Architectes, par gestion de documents et par visa, sera à charge de :</p> <p>2.- Le client est informé que l'Architecte <input type="checkbox"/> <b>ne sollicite pas</b> / <input type="checkbox"/> <b>sollicite</b> la gestion de recouvrement des honoraires dérivés du présent contrat auprès de l'Ordre Officiel des Architectes des Îles Baléares.</p> <p>3.- En vue de la résolution de tout différend pouvant surgir de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, les deux parties se soumettent aux Tribunaux du District du COAIB, lequel doit viser l'ouvrage correspondant à la présente commande, et renonce au Tribunal qui pourrait lui correspondre.</p> <p>4.- En vue des effets du décret royal [espagnol] 1627/97 du 24.10.97, le Client désigne l'Architecte en tant que :</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Coordinateur en matière de sécurité et santé durant l'élaboration du projet de construction.</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Coordinateur en matière de sécurité et de santé durant l'exécution des travaux.</p> <p>5.- En vue des effets du décret royal [espagnol] 1627/97 du 24.10.97, le Client charge l'Architecte de l'élaboration de :</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Étude de base de sécurité et de santé</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Étude de sécurité et de santé</p> <p style="margin-left: 40px;">Et conviennent des honoraires suivants :</p> <p>6.- Autres</p>	
SIGNATURE DES CONTRACTANTS	
L'architecte/Les architectes	Le Client

<sup>1</sup> Cocher la case correspondant à l'option accordée.

<sup>2</sup> Dans le cas où le COAIB serait chargé de la gestion du recouvrement, le domicile de paiement et celui de la livraison des travaux sera celui du District au sein duquel ces derniers ont été visés.